



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N° 2016-178 du 1 MARS 2016
DACSFP

**Modifiant l'arrêté n° 2015-105 du 8 octobre 2015 portant composition de la Commission
Départementale de Réforme des agents de la fonction publique hospitalière**

**LE PREFET,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 65.773 du 09 septembre 1965 portant règlement d'administration et modifiant le décret n° 49.1416 du 5 octobre 1949 pris pour l'application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45.993 du 17 mai 1945 et relatif au régime de retraite des tributaires de la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales ;

Vu le décret N° 2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 4 août 2004 modifié relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté n° 2015-105 du 8 octobre 2015 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU le courrier du syndicat Santé et Services Sociaux de l'Indre CFTD en date du 23 février 2016 signalant la cessation d'activité de Madame Céline VERSCHOOTE en qualité de représentant des agents soignants de catégorie C, remplacée par Madame Marie-Françoise GUTIERREZ ;

Sur proposition de Madame la directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre,

.../...

ARRETE

L'arrêté n° 2015-105 du 8 octobre 2015 est ainsi modifié :

Article 1 : La composition de la Commission Départementale de Réforme des agents de la fonction publique hospitalière est fixée comme suit :

- le Préfet ou son représentant, Président
- deux médecins généralistes titulaires et deux médecins suppléants :

titulaires

Docteur Jean-Pierre FLEURY
54 bd Moulin Neuf
36000 CHATEAUROUX

Docteur Yves DE TAURIAC
4, rue des Jardins
36320 VILLEDIEU SUR INDRE

suppléants

Docteur Joël PASDELOUP
Centre psychothérapique de Gireugne
36250 SAINT MAUR

Docteur Jean-Jacques BRUNEAU
1 allée Henri Tardivat
36330 VELLES

- s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste suivant annexe jointe
- deux représentants de l'administration suivant annexe jointe
- deux représentants du personnel suivant annexe jointe

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration et celui des représentants du personnel prennent fin lorsqu'ils cessent d'appartenir aux commissions et conseils au titre desquels ils ont été désignés ou élus. Ce mandat est prorogé jusqu'à ce qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission de réforme.

Article 4 : Madame le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

ANNEXES

I- ETABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS

Représentants de l'administration

titulaires

M. Laurent-Michel PINEAU
Mairie de Levroux

M. Désiré BAHER
C.S.P.C.P. ISSOUDUN

suppléants

M. Jean- Noël VACHER
Centre Hospitalier de BUZANCAIS

M. Michel BOUGAULT
C.S.P.C.P. ISSOUDUN

Représentants du personnel

titulaires

Personnel de direction

Mme Evelyne BLONDET
C.H. de Châteauroux

M. Hervé PIGALE
Blanche de Fontarce

suppléants

M. Patrick ERDEVEN
C.H. de Châteauroux

M. Serge BARRAT
EHPAD Châtillon sur Indre

Catégorie A

- *Personnels soignants*

Mme Nadège BANAIX
CH Châteauroux

M. Patrice LE BAIL
CD Les Grands-Chênes

Mme Carole BARRAULT
CH Châteauroux

Mme Chantal DECREUX
CH Châteauroux

- *Personnels administratifs*

Mme Christine PROT
CSPCP Issoudun

Mme Claudie MARCHAND
EPD Blanche de Fontarce

Catégorie B

- *personnels techniques*

M. Emmanuel LUGNOT
CH Châteauroux

M. Patrice CRON
CH Le Blanc

M. Florian RENARD
CH Châteauroux

M. Fabrice BILLARD
EPD Blanche de Fontarce

- *personnels soignants*

Mme Séverine DOUCET
CH Châteauroux

Mme Bernadette DECHANSIAUD
EPD Blanche de Fontarce

Mme Joël SOULCIE
CSPCP Issoudun

Mme Fatoumata SAMAKE
CH Issoudun

▪ *personnels administratifs*

Mme Elisabeth GAULTIER
CH Châteauroux

Mme Valérie MAILLET
CH Châteauroux

Mme Véronique MOREAU-JOSEPH
CH Châteauroux

Mme Véronique EHRMANN
CH Châteauroux

Catégorie C

• *personnels ouvriers*

M. Claude FERRE
Le Bourg 36100 BRIVES

M. Benoit MARCHADIER
C.H. Châteauroux

M. Jean-Claude MORTUREUX
CH Châteauroux

M. Olivier DUBREU
CH Issoudun

• *personnels soignants*

M. Norbert CARCY
CSPCP Issoudun

Mme M.-Françoise GUTIERREZ
CH Issoudun

M. Pascal BRION
C.H. Châteauroux

Mme Valérie VAUZELLE
CH le Blanc

• *personnels administratifs*

Mme Marie-Laure LAMIOT
CH Châteauroux

Mme Delphine BERNERON
CH Châteauroux

Mme Christelle DENIAU
CDGI Les Grands Chênes

Mme Pauline TOURTE
CDGI Les Grands Chênes

• *personnels médicaux : sages-femmes*

Mme Hélène JOBIC
CH Issoudun

Mme Karine FRERARD
CH Châteauroux

Mme Aurélie ESNAULT
CH Châteauroux

Mme Virginie JEANNARD
CH Châteauroux

II- MEDECINS SPECIALISTES

titulaires

CANCEROLOGIE

Dr Patrick SERPEAU

CARDIOLOGIE

Dr François JADOT

RHUMATOLOGIE

Dr Michel CHARPENTIER

NEPHROLOGIE

Dr Nadji AMMAR

suppléants

Dr Camille FAUQUEZ

Dr Didier TESTOU